



Je souhaite comprendre

L'ADEME ne soutient pas financièrement toutes les études mais vous propose des rapports types et des cahiers des charges pour faciliter la consultation des professionnels, ainsi qu'un annuaire de bureaux d'études. Retrouvez sur le site [Diagademe](#), les cahiers des charges de l'audit énergétique bâtiment, des diagnostics énergie, etc.

J'envisage de produire et d'utiliser de l'énergie renouvelable ou de récupérer l'énergie perdue.

L'étude de faisabilité, géothermie assistée par Pompe à chaleur (PAC) permet d'étudier la faisabilité de récupération de chaleur sur nappe ou sur champ de sondes pour assurer le chauffage et/ou le rafraîchissement des bâtiments.

L'étude de faisabilité, solaire thermique collectif permet d'étudier la faisabilité d'une ou plusieurs solutions de chauffage de l'eau sanitaire par énergie solaire thermique.

[Il existe une solution technique eau chaude collective solaire thermique qui permet de garantir l'évitement de la légionellose. L'eau chauffée par le soleil n'est pas celle utilisée directement, mais elle transfère sa chaleur à l'eau sanitaire et le dispositif de complément d'énergie assure la montée en température suffisante. Voir Schémas hydrauliques de référence EM1 et EM2, reconnus par le Fonds Chaleur ADEME sur le site [Socol](#) (schémathèque)].

L'étude de faisabilité, chaufferie biomasse permet d'étudier la faisabilité d'utilisation du bois pour chauffer un ou plusieurs bâtiments.

Etude de faisabilité chaleur fatale permet d'étudier les possibilités de récupération de l'énergie perdue.

Voir cahier des charges sur [diagademe](#) et aussi [les aides à la décision](#) sur [auvergne-rhone-alpes.ademe.fr](#)

Je souhaite rénover

Je souhaite engager les premières actions de rénovation énergétique :

Nouveau dispositif de financement

La Caisse des Dépôts accompagne un dispositif « intracting » en finançant des actions de performance énergétique portant sur des équipements qui engendrent des économies d'énergie. L'intracting vise les travaux portant essentiellement sur des équipements (chauffage, production d'eau chaude, ventilation, éclairage ou régulation, ...) et qui génèrent des économies d'énergie avec un temps de retour inférieur à 10 ans. Dans un second temps, les économies servent à préparer des rénovations plus lourdes des bâtiments. L'intracting constitue un engagement interne entre les services du maître d'ouvrage pour atteindre l'objectif. **Le déploiement sur le secteur de la santé est possible, public ou privé, en gré à gré.** Au niveau national, une initiative est en cours avec UNIACHAT et la Caisse des Dépôts et Consignations.

<https://www.caissedesdepots.fr/intracting-pour-engager-les-premieres-actions-de-renovation-energetique>
Contact : patrice.allerme@caissedesdepots.fr

Je souhaite associer à mes travaux d'efficacité énergétique une garantie de performance.

Le Contrat de Performance Energétique (CPE) est un contrat entre le maître d'ouvrage et un opérateur, qui garantit, sur une durée fixée, un certain niveau de performance énergétique au regard des investissements réalisés (travaux, fournitures et/ou services). L'investissement peut être porté par le maître d'ouvrage ou par un tiers-investisseur.

Voir [les aides financières ADEME](#) sur [auvergne-rhone-alpes.ademe.fr](#) ou contacter hakim.hamadou@ademe.fr

Je souhaite intégrer une mission de Commissionnement à mon projet de travaux.

Le commissionnement est une démarche « Qualité » mise en œuvre sur toute la durée du projet, de sa création à la période d'exploitation visant à s'assurer qu'un bâtiment, et tout particulièrement ses systèmes, sont conçus, installés et testés conformément aux performances demandées par le maître d'ouvrage et qu'ils puissent être exploités de manière optimale.

Retrouvez les outils sur le site [ademe.fr/](http://www.ademe.fr/expertises/batiment/passer-a-laction/outils-services/commissionnement)
<http://www.ademe.fr/expertises/batiment/passer-a-laction/outils-services/commissionnement>

Je souhaite investir dans des énergies renouvelables thermiques (solaire, bois, géothermie).

Je peux candidater aux appels à projets :

- Solaire thermique très basse température (chauffage et/ou production ECS)
- Création d'une chaufferie biomasse et / ou création ou extension d'un réseau de chaleur (Chaufferie de puissance supérieure à 100 tep)

Retrouvez les appels à projets sur auvergne-rhone-alpes.ademe.fr/

Je souhaite investir dans des utilités (froid, chaud, éclairage, vapeur, eau, air comprimé, etc.) très performantes et innovantes

Je peux candidater à l'appel à projets :

- Transition énergétique en industrie, agriculture et tertiaire.

Retrouvez les appels à projets sur auvergne-rhone-alpes.ademe.fr/

Je souhaite construire

Je souhaite intégrer une démarche « Qualité » à mon projet de construction.

Le commissionnement est une démarche « Qualité » mise en œuvre sur toute la durée du projet, de sa création à la période d'exploitation visant à s'assurer qu'un bâtiment, et tout particulièrement ses systèmes, sont conçus, installés et testés conformément aux performances demandées par le maître d'ouvrage et qu'ils puissent être exploités de manière optimale.

Retrouvez les outils sur le site [ademe.fr/](http://www.ademe.fr/expertises/batiment/passer-a-laction/outils-services/commissionnement)
<http://www.ademe.fr/expertises/batiment/passer-a-laction/outils-services/commissionnement>

Je souhaite investir dans des utilités (froid, chaud, éclairage, vapeur, eau, air comprimé, etc.) très performantes et innovantes pour mon secteur.

Je contacte l'ADEME : olivier.gillet@ademe.fr en Rhône-Alpes sauf Loire et pierre.laurent@ademe.fr en Auvergne et Loire.

Je souhaite investir dans des énergies renouvelables thermiques (solaire, bois, géothermie).

Je peux candidater aux appels à projets :

- Solaire thermique très basse température (chauffage et/ou production ECS)
- Création d'une chaufferie biomasse et / ou création ou extension d'un réseau de chaleur (Chaufferie de puissance sup. à 100 tep)

Retrouvez les appels à projets sur auvergne-rhone-alpes.ademe.fr/

Les liens utiles et documentation

- Une page internet dédiée à la maîtrise de l'énergie dans les hôpitaux et cliniques sur le site ademe.fr.
- Guide de réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre
Ce guide permet aux établissements sanitaires et médico-sociaux de réaliser un bilan GES complet et de répondre à l'article 75 de la loi n°2010-788. Il propose également de nombreux témoignages et bonnes pratiques pour réduire leurs émissions.
- Performance énergétique en ambiances propres. Salles propres, environnements maîtrisés, zones de confinement
Support imprimé, édition ASPEC.
- Méthode de quantification de l'impact GES d'une action de réduction des émissions
La présente méthode s'adresse à l'ensemble des organisations, concernées ou non par la réglementation issue de l'Article 75 du Grenelle 2, qui mettent en œuvre des actions pour la réduction des émissions de GES et souhaitent quantifier l'impact GES de ces actions.

